



Trop perdu de la Caf

Par RI, le 12/04/2019 à 06:35

Bonjour je suis beneficiere de l allocation adulte handicapé en février 2018 je me suis installée chez ma copine dans le Jura la Caf ma.demande la feuille d imposition de Mme de l annee 2016 elle travaille en suisse et me demande de rembourser la totalité de mon aah de l annee 2018 et mon supprime mo. Droit je me retrouve sans ressource avec une dette énorme et doit dépendre de ma copine j ai 50 ans cet inadmissible je sais pas quoi faire

Par youris, le 12/04/2019 à 10:15

bonjour,

quand on reçoit des aides sociales, il est toujours précisé que vous devez déclarer tout changement dans votre situation privée et familiale.

[quote]

" L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet d'assurer un minimum de ressources. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources.

Vos ressources ajoutées à celles de la personne avec laquelle vous vivez en couple ne doivent pas dépasser un certain plafond."

[/quote]

source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242>

en vivant en concubinage, vous avez augmenté les ressources de votre foyer surtout si votre concubine travaille en suisse ou les salaires convertis en euros sont très élevés.

ce qui vous arrive est tout à fait légal, vous n'êtes pas sans ressources puisque vous vivez en concubinage et que votre concubine a des revenus.

salutations

Par RI, le 12/04/2019 à 12:39

Oui mais sauf quand 2016 je ne vivais pas avec elle je me suis installée avec elle en février 2018 alors pourquoi ce base t il sur l année 2016 de ma concubine pour ses ressources sachant que je ne vivais avec elle